

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Communiqué de presse

La place financière a poursuivi sa mutation au cours de l'année 2003

Lors de la traditionnelle fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), son directeur général M. Jean-Nicolas SCHAUS a tiré les premiers enseignements d'une année marquée pour le secteur financier par un retour timide de la croissance.

1° Dans le **secteur bancaire**, un des faits les plus significatifs est le retournement de tendance du résultat ordinaire observé depuis la fin du premier semestre. Au troisième trimestre, le produit bancaire trimestriel s'inscrivait de nouveau à la hausse. Il est très probable que cette tendance se confirme pour la fin de l'année, mettant la place dans une position favorable pour tirer profit de l'amélioration de la conjoncture économique et financière attendue pour 2004. En effet le ratio coûts sur revenus reste stable avec un rapport qui se compare toujours avantageusement à la situation des banques à l'étranger.

Cette note positive doit toutefois être considérée à la lumière d'évolutions moins favorables. La somme des bilans ne s'est stabilisée qu'à partir de juin 2003 après un déclin continu amorcé en décembre 2001. Comme les années précédentes, le nombre de banques a continué de régresser pour se situer selon toute probabilité à 169 en fin d'année (contre 177 banques au 31 décembre 2002). S'il est vrai que les fusions qui sont le fruit de restructurations intra-groupe au niveau international en sont la principale cause, il importe également de prendre en considération le fait que certains établissements ferment leur porte pour insuffisance d'activité ou de rentabilité. Enfin, la détérioration de l'emploi bancaire est manifeste. Sur base des chiffres au 30 septembre 2003, l'emploi bancaire a diminué de quelques 1000 unités en une année. On assiste donc à une accélération de la destruction d'emplois visible dès juin 2002.

Dans le secteur financier pris dans son ensemble, la tendance en termes d'emplois va dans le même sens, mais le recul est moins marqué. Le phénomène de l'*outsourcing* de certaines fonctions ou activités implique que la réduction d'emplois auprès des banques ne signifie pas nécessairement une perte sèche d'emploi, mais un transfert partiel de personnel vers des entités distinctes.

2° La hausse des marchés boursiers a eu des effets bénéfiques sur le patrimoine global des **organismes de placement collectif** qui affiche une augmentation de plus de 10% par rapport à l'année 2002. Le montant de l'investissement net en capital (plus de 65 milliards d'euros) témoigne de l'attractivité intacte de l'industrie des fonds luxembourgeois, alors que le nombre d'organismes de placement collectif comme ceux des compartiments sont en recul.

Le fait majeur dans ce secteur concerne la mise en œuvre de la loi du 20 décembre 2002 transposant en droit national la troisième directive européenne sur les organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM). La première société de gestion conforme à la directive a obtenu son agrément en fin d'année. Plusieurs dizaines de fonds fonctionnent déjà

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

actuellement sous l'emprise de la nouvelle législation. L'industrie des fonds connaît des perspectives de développement très favorables.

3° Dans le secteur des **autres professionnels du secteur financier**, le nombre des entreprises soumises à la surveillance de la CSSF est resté stable, passant de 144 à 142. Dans ce domaine, l'année 2003 a été marquée par une activité législative assez intense, tendant à favoriser l'innovation et à élargir la gamme des produits de la place financière, notamment avec la mise en vigueur de la loi du 2 août 2003.

Le premier objectif de cette loi consiste à assurer que l'intégralité du secteur financier soit soumise à une surveillance prudentielle. Franchissant un pas de plus, la loi prévoit de rattacher au secteur financier un certain nombre d'activités qui ne sont pas financières a priori, mais qui le deviennent lorsqu'elles sont exercées de façon connexe ou complémentaire par rapport à une activité financière. Ces nouvelles catégories de PSF qui tiennent notamment compte des besoins engendrés par les phénomènes de spécialisation et d'« *outsourcing* », comprennent les agents administratifs du secteur financier, les agents de communication à la clientèle, les opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier ainsi que les professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés. Cette nouvelle réglementation fait du Luxembourg un des premiers pays à octroyer un statut de professionnel du secteur financier surveillé à des entreprises en matière d'exploitation informatique et de communication et permet d'exporter ces services depuis le Luxembourg vers le secteur financier étranger.

Commentant de façon globale l'évolution de la place financière, M. SCHAUS a mis en avant sa capacité d'adaptation et d'innovation dans un environnement difficile. La mutation de la place a connu une phase décisive au cours de l'année. S'il est prématuré de tirer des conclusions définitives, le secteur financier luxembourgeois semble entrer dans une nouvelle phase, caractérisée par une stabilisation de l'activité, par le maintien d'une valeur ajoutée importante, mais aussi par l'absence d'une dynamique de croissance propre à agir comme le moteur de l'économie luxembourgeoise dans son ensemble, à l'instar de la situation qui prévalait à la fin des années 90. Dans un tel contexte, le directeur général a estimé que les termes de « raison » et de « comportement raisonnable » lui paraissaient bien choisis pour figurer comme mot d'ordre pour l'année 2004, aussi bien dans l'analyse des opportunités dont dispose la place que dans l'examen des défis qu'elle doit relever.

Luxembourg, le 18 décembre 2003